

DATE DE CONVOCATION

17 juin 2024

DATE D’AFFICHAGE

17 juin 2024

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 17

REPRESENTÉS : 10

VOTANTS : 27

ABSENTS : 2

N°2024-06-61 :**Définition des zones
d’accélération énergétique
pour les énergies
renouvelables**

Le Maire certifie que la liste
des délibérations a été
affichée en mairie et publiée
sur le site de la mairie

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAULE**

L’an deux mille vingt-quatre, le lundi 24 juin à 20H30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni, salle du conseil de la mairie de Maule, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier LEPRETRE, Maire.

PRESENTS : M. LEPRETRE, Mme KARM, M. CAMARD, Mme BIGAY, M. SEGUIER, Mme QUINET, M. SENNEUR, M. COURTOT, M. CHOLET, Mme RIVIERE, Mme JANCEK, M. LECOT, Mme RAULT, Mme MERVOYER, Mme GUERET-MAGNE, Mme DEMBRI-COHEN, Mme READ.

REPRESENTES :

- Mme CANUS par Sidonie KARM
- M. COLLIN par Hervé CAMARD
- Mme URBAIN par Mélanie RAULT
- M. GIBERT par Alain SENNEUR
- M. BOURGET par Olivier LEPRETRE
- M. ALIOUANE par Amina DEMBRI-COHEN
- M. FALCHETTO par Elise GUERET-MAGNE
- Mme GUERITEAU par Denis COURTOT
- Mme ALLIX par Sylvie BIGAY
- M. LANGLOIS par Thomas LECOT

ABSENTS : M. DEVERS, Mme MANTRAND

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame JANCEK est désignée secrétaire de séance.

VU la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, notamment son article 15,

VU le Code de l’Energie notamment son article L141-5-3 ;

VU l’avis favorable du Comité consultatif Environnement, Développement Durable, Sport et Santé du 26 janvier 2024 ;

CONSIDERANT la volonté du Conseil municipal de Maule de définir des zones d’accélération énergétique sur la commune ;

CONSIDERANT la consultation publique organisée du 21 mars au 1^{er} juin 2024 comprenant une exposition des cartographies à l’Hôtel de ville avec un recueil des avis de la population ;

CONSIDERANT l’information diffusée dans le magazine de la ville en janvier et mars 2024 et le sondage mis en place sur le site internet de la commune à partir du 3 avril 2024 ;

ENTENDU l’exposé de M Jean-Christophe SEGUIER, adjoint délégué à l’environnement, au sport, à la santé et au handicap ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l’unanimité,

1/ DEFINIT comme zones d’accélération des énergies renouvelables de la commune les zones figurant en annexe à la présente délibération

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le

ID : 078-217803808-20240624-20240661-DE

2/ **VALIDE** la transmission de la cartographie de ces zones à M. le sous-préfet, référent préfectoral à l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique, du Département des Yvelines, ainsi qu'à la Communauté de Communes de Gally-Mauldre.


Chantal JANCEK
Secrétaire de séance


Olivier LEPRETRE
Maire de Maule